



## QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations  
des réunions sectorielles****d) Réunion tripartite sur l'aviation civile:  
conséquences sociales et en matière  
de sécurité de la crise consécutive  
au 11 septembre 2001  
(Genève, 21-25 janvier 2002)**

1. La Réunion tripartite sur l'aviation civile: conséquences sociales et en matière de sécurité de la crise consécutive au 11 septembre 2001 s'est tenue à Genève du 21 au 25 janvier 2002, sous la présidence de M. J.-J. Elmiger (membre gouvernemental du Conseil d'administration).
2. La réunion a examiné un document de travail préparé par le Bureau<sup>1</sup>. Elle a adopté à l'unanimité le résumé final du président ainsi qu'un ensemble de recommandations portant sur les domaines suivants: principes et droits fondamentaux; sûreté et sécurité; sécurité et santé; formation et recyclage; différence de répercussions sur les hommes et femmes; restructuration; dialogue social; enfin, meilleures pratiques dans le secteur de l'aviation civile.
3. Ces textes ainsi qu'un résumé des travaux de la réunion figurent dans le *Rapport final* annexé au présent document<sup>2</sup>. Le paragraphe 45 des recommandations appelle l'OIT à adopter certaines mesures.
4. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer le Rapport final contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:***

<sup>1</sup> Document TMICA/2002.

<sup>2</sup> Document TMICA/2002/11.

- a) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées;*
  - b) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressées;*
  - c) *aux organisations internationales intéressées.*
5. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion au paragraphe 45 des recommandations.*

Genève, le 4 février 2002.

*Points appelant une décision:* paragraphe 4;  
paragraphe 5.